

**L'hon. M. Côté:** Monsieur l'Orateur, il ne s'agit pas d'une résolution que je présente à la Chambre, actuellement. Je ne fais rien par la porte de derrière que je n'ai pu faire par la porte de devant. Il s'agit seulement d'un discours sur le budget, et je crois que cette occasion est très importante, monsieur l'Orateur, afin que l'on puisse discuter des revenus et des dépenses du gouvernement.

[Traduction]

**M. Nasserden:** J'invoque le règlement, monsieur l'Orateur. Au début de ses remarques, le ministre des Postes a de fait passé des commentaires sur une décision déjà prise par la Chambre.

**M. Byrne:** Vous n'avez pas alors invoqué le Règlement.

**M. Nasserden:** Il n'en demeure pas moins le Règlement. Les paroles qu'il a ajoutées depuis ont appuyé l'accusation qu'il avait alors portée. Elles font donc partie du commentaire qu'il avait fait tout d'abord sur une décision déjà prise par la Chambre.

[Français]

**L'hon. M. Côté:** Monsieur l'Orateur, je n'ai jamais accusé qui que ce soit. J'ai tout simplement pris mes responsabilités, et si la résolution n'a pas été adoptée, comme je l'ai dit au début de mon discours, cela ne reflétait sur personne. Je n'ai jamais accusé l'opposition de quoi que ce soit, et je puis prendre mes propres responsabilités.

[Traduction]

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre. Lorsque le ministre des Postes a parlé tantôt, je n'ai pas cru qu'il faisait allusion à un vote de la Chambre et je suis convaincu que telle n'était pas son intention. Toutefois, je dois lui signaler que nous poursuivons le débat sur le budget, mais je suis certain qu'il se contentera de parler des questions financières dont la Chambre est actuellement saisie.

**L'hon. M. Côté:** C'est exactement ce que je tentais de faire, monsieur l'Orateur.

[Français]

Pour la dernière partie de l'année financière 1967-1968, le coût de manutention du courrier de première classe dépassera les revenus anticipés de cette catégorie de courrier. Nos chiffres, j'entends nos prévisions qui s'appliquent au courrier de première classe en 1968-1969, à l'exception du courrier aérien international, révèlent un déficit de 17 millions. Ces chiffres s'appliquent au coût de manutention des lettres et indiquent un excédent sur les revenus anticipés aux taux actuels. Le déficit total prévu pour l'année 1968-1969, et fondé sur les taux actuels, est

de 96 millions, et nous voulons le réduire à 55 millions.

C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, je soutiens que c'est en toute connaissance de cause que cette résolution fut conçue et présentée à la Chambre. Je savais, à l'époque, qu'il ne s'agissait pas d'une mesure populaire, mais je savais aussi où se situaient mon devoir et ma responsabilité...

[Traduction]

**L'hon. M. Churchill:** Monsieur l'Orateur, je demande la parole pour un rappel au Règlement. Deux fois déjà, on a fait remarquer au ministre qu'il s'était servi du débat sur le budget pour chercher des excuses à son échec lors de la présentation d'une résolution défective il y a quelque temps à la Chambre. Je trouve que cela est contraire au Règlement. Il discute actuellement une question qui a été débattue et réglée à la Chambre. Une décision a été prise à ce sujet et cette affaire ne devrait pas revenir sur le tapis.

● (5.40 p.m.)

[Français]

**L'hon. M. Côté:** Monsieur l'Orateur, chaque fois que le ministre des Postes présente ses crédits ou propose quoi que ce soit à la Chambre, on lui demande toujours des explications supplémentaires.

On veut savoir comment il se fait que le ministère des Postes avait 41,000 employés, en 1962-1963, et qu'il en compte 48,000, en 1967-1968. On veut également savoir pourquoi on pouvait avoir un budget équilibré en 1962-1963, alors qu'on peut accuser un déficit de 96 millions en 1968-1969.

Monsieur l'Orateur, je crois qu'il est très important, pour tous les honorables députés, qu'ils soient d'un côté ou de l'autre, d'avoir le plus de renseignements possible.

J'ai dit, au début de mon discours, que je ne pouvais blâmer nul autre que moi si la résolution avait été rejetée par la Chambre.

**L'hon. M. Lambert:** Ne parlez pas de cette résolution.

**L'hon. M. Côté:** C'est vous qui en parlez et non pas moi.

**L'hon. M. Lambert:** Non, c'est l'honorable ministre qui en parle, monsieur l'Orateur.

[Traduction]

**L'hon. M. Churchill:** Le leader du gouvernement à la Chambre aurait dû se porter à votre secours, mais il dormait lui aussi.

**L'hon. M. Côté:** Non, monsieur l'Orateur, je suis seul responsable.

[Français]

Je dois répondre, d'abord et avant tout, de mon devoir et de ma responsabilité.